



Soisy-sous-Montmorency, le 25 janvier 2012

COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN AUX POLICIERS DU VAL D'OISE

Le 14 janvier 2012, était inaugurée à Argenteuil une plaque à la mémoire de M. Ali ZIRI, interpellé pour conduite en état d'ivresse par un équipage de police-secours de la C.S.P. d'Argenteuil le 9 juin 2009, et qui décédait au centre hospitalier d'Argenteuil deux jours plus tard.

La plaque apposée sur la voie publique le 14 janvier 2012 indique que M. Ali ZIRI est décédé « suite à son interpellation par la Police Nationale ».

Ces propos, sans équivoque sur la responsabilité de fonctionnaires de police dans le décès de M. ZIRI, alors même qu'aucun élément de la procédure judiciaire en cours ne permet d'indiquer de cette façon péremptoire la responsabilité de nos collègues, sont particulièrement choquants.

La procédure judiciaire ouverte à la demande de la famille de M. ZIRI pour faire toute la lumière sur les causes de son décès est parfaitement légitime, mais la pose de cette plaque comportant un texte sans mesure pose clairement la question de l'égalité des parties, alors même que les fonctionnaires de police se doivent de respecter leur devoir de réserve.

Les fonctionnaires de police ont, comme tout citoyen, droit à la présomption d'innocence et n'ont pas à être mis cause sur la place publique par des allégations sans fondement, d'autant plus que le parquet de Pontoise a requis un non-lieu pour les policiers dans cette affaire.

Le SICP demande le retrait de cette plaque infamante envers l'ensemble de la Police Nationale et apporte tout son soutien aux fonctionnaires du Val d'Oise, et de la C.S.P. d'Argenteuil en particulier, injustement stigmatisés.

La section départementale du Val d'Oise